
DELIBERATION N° 56/2025/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 25 AVRIL 2025 A 09h00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL M57 DE LA CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 2

Nombre de Conseillers Présents : 27
Date de la convocation : 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq avril à neuf heures trente, les membres du CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER – Serge BAFAU – Julner BELIZAIRE – Ruth BIDIOU CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE - Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Yahya DAOUDI – Seedna DELAR – Corine DIMANCHE – Michel DUBOUILLE – Thierry ELIBOX – Serge FELIX – Farah GRISET-KHAN – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT - Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD - Anne-Michèle ROBINSON – Rolande SILEBER – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR

PROCURATIONS : Sandrine JACQUES a donné procuration à Serge SMOCK – Dominique BERTONI a donné procuration à Patricia VICTOR

ABSENTS : Gilles ADELSON – Louis-Mike CALUMEY – Jean-Philippe CHAMBRIER – Nadine COLIN – Eugène EPAILLY – Christian FAUBERT - Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN - Elaine JEAN – Patrick LECANTE – Chester LEONCE – Phong LY – Mikaël MANCEE – Tineffa NAISSO – Hélène PAUL – Axel RINO – Hélène SERVIUS - Corinne SIGER – Magali ROBO - SMOCK Serge

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Rolande SILEBER

29 POUR	Monique AZER – Serge BAFAU – Julner BELIZAIRE – Ruth BIDIOU CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE - Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Yahya DAOUDI – Seedna DELAR – Corine DIMANCHE – Michel DUBOUILLE – Thierry ELIBOX – Serge FELIX – Farah GRISET- KHAN – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT - Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD - Anne-Michèle ROBINSON Rolande SILEBER – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR Sandrine JACQUES a donné procuration à Serge SMOCK – Dominique BERTONI a donné procuration à Patricia VICTOR
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N°1 n° 316/2D/1B du 21 février 2005 portant extension des compétences ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N° 3179/2D/1B du 5 décembre 2007 portant définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/1B du 18 février 2008 portant transfert de la compétence des déchets ménagers à la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 1001/ SG/2D/1B du 18 mai 2009 portant transfert de la compétence réalisation et gestion d'une fourrière animale ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 436-1/SG/2D/1B du 18 mars 2011 portant transfert de compétences, en vue de la création ultérieure d'une Communauté d'Agglomération ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2060/SG-2D-1B/2013 du 19 novembre 2013 relatif aux modalités financières définitive accompagnant le transfert de la compétence « transport scolaire » du Conseil général de la Guyane à la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la Délibération N° 02/2025/CACL du 31 janvier 2025 actant la tenue du débat sur les orientations budgétaire 2025 ;

Vu la Délibération N° 55 approuvant le compte de gestion du budget principal M57 de l'exercice

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Fiscalité du 22 avril 2025 ;

Vu le Rapport relatif à l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2024 du Budget Principal (M57) de la CACL ;

Considérant que conformément aux dispositions des articles L.1612-12, L.5211-1 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire arrête le Compte Administratif qui lui est présenté annuellement par l'ordonnateur ; Que le Compte Administratif permet d'arrêter les comptes et de constater les restes à réaliser ;

Considérant que la note de synthèse sur les informations financières essentielles, la présentation synthétique du Compte Administratif du Budget Principal, ainsi que la présentation par politiques publiques et l'état des restes à réaliser sont annexés à la présente délibération ;

Considérant qu'il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, s'il peut assister à la discussion relative au vote du Compte Administratif, doit se retirer au moment du vote et avoir fait procéder préalablement à l'élection d'un Président de séance ; Qu'à ce titre, est élue Sandra TROCHIMARA, 2^{ème} Vice-Présidente ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du Rapport relatif à l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2024 du Budget Principal (M57) de la CACL.

ARTICLE 2

De constater les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2024, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARTICLE 3

D'arrêter le Compte Administratif de l'exercice 2024 du Budget Principal (M57) de la CACL ci-annexé, en conformité avec le compte de gestion selon la situation synthétique suivante :

	Prévisions			Réalizations		
	Recettes	Dépenses	Résultats	Titres	Mandats	Solde de l'année
Fonctionnement	145 104 590,53	145 104 590,53	0,00	88 313 861,45	79 424 891,39	8 888 970,06
Investissement	94 460 104,09	94 460 104,09	0,00	6 401 338,59	40 466 125,83	-34 064 787,24
Total	239 564 694,62	239 564 694,62	0,00	94 715 200,04	119 891 017,22	-25 175 817,18
	Résultats exercices précédents			Restes à réaliser		
	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice	Recettes	Dépenses	Résultat global
Fonctionnement	55 977 206,40	0,00	64 866 176,46	658 623,37	8 862 222,33	56 662 577,50

Investissement	0,00	4 747 961,57	-38 812 748,81	32 286 277,87	6 829 975,97	-13 356 446,91
Total	55 977 206,40	4 747 961,57	26 053 427,65	32 944 901,24	15 692 198,30	43 306 130,59

ARTICLE 4 De reconnaître la sincérité des réalisations et des restes à réaliser.

ARTICLE 5

D'autoriser le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 25 Avril 2025

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK